

sans prendre toujours le temps de les discuter. La vérité, nous enseigne Léon XIII, est entre ces deux extrêmes. L'Église rappelle sans crainte aux patrons que, s'ils ont des droits certains de propriété, ils ont aussi des devoirs de justice et de charité envers leurs coopérateurs, et qu'ils doivent être pères encore plus que maîtres; elle ne leur permet nullement d'être tyrans, mais elle ne veut pas davantage qu'ils soient victimes.

Quant aux ouvriers, elle reconnaît aussi leurs droits: droit d'être traités comme des hommes et des chrétiens, non comme des bêtes de somme, droit au juste salaire, droit à une protection spéciale pour assurer leur avenir par l'épargne et par la constitution d'un bien de famille insaisissable, droit d'association pour la protection des intérêts communs, etc... En revanche, elle n'hésite pas à leur défendre absolument toute atteinte à la propriété d'autrui, à plus forte raison les pillages, les émeutes et les violences, où les poussent, plus par ambition personnelle que par pitié sincère, les fauteurs de grèves injustifiées.

Que les catholiques, dociles aux enseignements de Léon XIII, adoptent la même attitude; qu'ils se gardent de s'enfermer dans un isolement aussi peu chrétien qu'impolitique; qu'ils se dévouent de toute leur âme à l'amélioration morale et matérielle de la classe ouvrière, en évitant toutefois de favoriser ce qu'il pourrait y avoir d'excessif dans certaines de ses revendications. Le salut de la société est dans l'union cordiale des patrons et des travailleurs, nullement dans l'écrasement des uns au profit des autres.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens se dévouent à l'amélioration morale et matérielle de la classe ouvrière, selon l'enseignement de Léon XIII.

Résolution apostolique: Entretenir, développer, fonder au besoin des œuvres pour les travailleurs.
